PRÉFÈTE DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités locales,
Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Marie-Line FERRERES
Téléphone : 04 67 61 68 60
Mél : marie-line.ferreres@herault.gouv.fr

Montpellier, le 23 novembre 2026

La Préfète de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes concernées

Objet : Enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques liées aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens, contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles, dans le département de l'Hérault.

Pour faire suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 21 septembre au vendredi 9 octobre 2026 concernant le projet cité en objet, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le rapport correspondant qui devra être tenu à la disposition du public pendant un an conformément à l'article 8 de l'arrêté n°2026.07.DRCL.0361 du 30 juillet 2026 portant ouverture de l'enquête publique susvisée, est disponible sur le site des services de l'État dans l'Hérault à l'adresse suivante : https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES/Etablissement-des-servitudes-radioelectriques-liees-aux-centres-radioelectriques-et-aux-faisceaux-hertziens-contre-les-perturbations-electromagnetiques-et-les-obstacles-dans-le-departement-de-l-Herault

Ce document est également disponible sur l'espace Resana « Servitudes radioélectriques – Pref34 ».

Mes services restent à votre disposition pour renseignement complémentaire que vous souhaiteriez recevoir.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau,

Gilles BOITEUX

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34